

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à dix-huit heures trente, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Ferrières.

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	17

Date de convocation : 09 avril 2026

Etaient présents : Charles BOUQUET Quentin BRIAND Louis DEMURE Julie FRADIN Nicolas GRATTET Jennifer IHLÉ-GOURVÈS Alexandre JOUSSEMET Jessica MABIT Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jean-Christophe PAQUELIN Caroline PICON Thomas POINOT Jean-Philippe ROUSSEAU Morane ROUSSEAU

Absents excusés : Céline BECKERICH (procuration Caroline PICON) Laurence BESSAGUET Éric LAMY

Secrétaire de séance : Thomas POINOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00

Thomas POINOT est désigné secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Administration Générale

- DE 26 012 Fixation des indemnités de fonctions des adjoints et des conseillers délégués
- DE 26 013 Désignation des délégués auprès du SIVU des pompiers
- DE 26 014 Désignation des délégués auprès du syndicat des eaux : EAUX 17
- DE 26 015 Désignation des délégués auprès du Syndicat Informatique de Charente Maritime : SOLURIS
- DE 26 016 Désignation des délégués auprès du parc du marais poitevin
- DE 26 017 Désignation des délégués auprès du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural SDEER
- DE 26 018 Désignation des délégués auprès du Syndicat départemental de la voirie
- DE 26 019 Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- DE 26 020 Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs : CCID
- DE 26 021 Désignation du correspondant défense : CORDEF

Création des commissions communales et nomination des élus en leur sein

Budget

- DE 26 022 Vote des taux des contributions directes pour l'exercice 2026

Ressources Humaines

Présentation de l'organigramme

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le procès-verbal du 05 mars 2026 est arrêté sans remarque ni observation

Le procès-verbal du 21 mars 2026 est arrêté sans remarque ni observation

Information au Conseil Municipal : des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations et informations diverses

TIERS	OBJET	TOTAL TTC	
association des maires	cotisation 2026	390,49 €	M
IntraMuros	cotisation 2026	504,00 €	M
parc int marais poitevin	cotisation 2026 parc du marais poitevin	2 383,50 €	M
soluris	cotisations 2026 + 1000habitants	5 835,46 €	M
soluris	maintenance logiciel cimetiere	354,33 €	M
REVAL	Concassé et enrobés a froid	470,00 €	M
valdefis	carnets 20 tickets 1m3 depots déchets verts	168,00 €	M
ATLANROUTE	Ecole - Extension de la cour maternelle	28 296,00 €	D
Foussier	Ecole - butée béquille alu pour cours	101,89 €	M
action Jardin	Ecole - déplacement clôture	3 536,10 €	M
thermique sud vendée	Ecole - maintenance pompe à chaleur annuelle	4 373,08 €	M
thermique sud vendée	Cantine - remplacement du filtre centrale	327,00 €	M
EPM	Cantine - pompe de relevage maintenance	337,46 €	M
SDEER	travaux EP rue croix de paille	2 485,27 €	M
REX ROTARY	copie couleurs 5 302 sup	408,25 €	M
REX ROTARY	réactualisation contrat photocopieur par trimestre	3 668,00 €	D
THOMAS menuisier et FOUSSIER	rempl 2 vitres - 3 serrures SDF et une vitre classe 5	2 927,95 €	D
MITOITERIE 2 SEVRES	Double vitrage classe N°5 et SDF	488,22 €	D
ACTION JARDIN	Entretien d'espaces verts	26 560,80 €	D
Comat et Valco	2 tables basculantes salle du conseil	632,28 €	D
VALDEFIS	Aire de jeux Paillage végétal 20 m3	1 056,00 €	D
BETON CONTRÔLE DE L'ESTUAIRE	Dalle ban fib synthétiques -pour panneau lumineux et aire de jeux	1 514,82 €	M
BRADY GROUPE	panneaux signalisation	828,74 €	M

Une discussion s'engage sur la réactualisation du contrat des photocopieurs, le choix du fournisseur ainsi que le volume de copies réalisées.

Monsieur le Maire précise que cette réactualisation concerne les copies effectuées par l'école, la bibliothèque et la mairie. Il indique également que, l'école n'achetant pas de livres, le nombre de copies est naturellement élevé, celles-ci venant remplacer les ouvrages scolaires.

Malgré cela, il est demandé à chacun de porter une attention particulière à l'utilisation des copies couleur. À cette fin, un système de codes sera installé sur les ordinateurs et les photocopieurs afin d'inciter les institutrices et les agents à en limiter l'usage.

Charles BOUQUET demande si des démarches ont été entreprises auprès d'autres fournisseurs. Monsieur le Maire indique que, pendant trois ans, la commune était liée par un contrat avec Koesio, qui proposait des tarifs très attractifs. Toutefois, celui-ci a dû être résilié en raison d'un service après-vente inexistant et des copieurs inadaptés aux besoins de la collectivité.

En effet, la commune a besoin d'un matériel performant, capable de supporter un volume important de copies, ainsi que d'un service de dépannage réactif.

Après avoir rencontré plusieurs fournisseurs, le choix s'est finalement porté sur Rex Rotary qui a accepté de reprendre le solde du contrat Koesio. Cette société proposait également un tarif compétitif pour les impressions en noir et blancs ainsi que de garanties solides tant sur la qualité du matériel que sur la réactivité du service de dépannage.

Charles BOUQUET indique qu'une interruption du « livre de vie » est intervenue en début d'année de la part des institutrices et demande si celle-ci est liée au problème des copies couleur.

Monsieur le Maire précise que la réactualisation du contrat avec Rex Rotary n'est intervenue qu'au mois de mars et que l'information transmise à la directrice concernant les copies couleur date également de cette période. Il ajoute que les copies couleur ne sont pas interdites, mais qu'il est simplement demandé d'en limiter l'usage ; le système de codes permettra notamment d'établir des statistiques d'utilisation.

2 DIA ont été déposées entre le 05 mars et le 10 avril 2026

DIA 171582600006	17/03/2026	ZN 193	non préempté
DIA 171582600007	16/03/2026	ZN 126- 129	non préempté

Arrivée de Madame MARIE à 19h20

2026 012 Indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux délégués

Rapporteur : Jean-Philippe ROUSSEAU

Trois adjoints ont été élus en mars. Leurs délégations sont les suivantes :

- Patricia MARIE, 1ère adjointe :
Finances – Affaires sociales – Cérémonies – Administration générale
- Nicolas GRATTEY, 2e adjoint :
Entretien des bâtiments et gestion des locations
- Vanessa MOQUET, 3e adjointe :
Enfance, jeunesse, vie scolaire

Trois conseillères déléguées ont également été désignées :

- Jessica MABIT :
Communication municipale, aide à la gestion du personnel
- Jennifer IHLÉ-GOURVÈS :
Vie associative – Fêtes
- Julie FRADIN :
Gestion du cimetière

Monsieur le Maire donne lecture des six arrêtés de délégation attribués aux adjoints et aux conseillères déléguées.

Le code des collectivités territoriales pose le principe de la gratuité des fonctions électives. Toutefois, le statut de l'élu prévoit le versement d'indemnités de fonction aux titulaires de certains mandats.

Ces indemnités sont fixées par le Code Général des collectivités Territoriales, et calculées sur la base des éléments suivants :

- L'indice brut terminal de la fonction publique ;
- La strate démographique dans laquelle s'inscrit la collectivité, en l'occurrence pour Ferrières, la strate de 1000 à 3499 habitants ;
- Le statut juridique de la collectivité (commune, établissement public de coopération intercommunale...)

C'est l'assemblée délibérante qui détermine les indemnités applicables dans la limite des montants maximaux.

Il est proposé d'attribuer une indemnité correspondant à 10,7 % de l'indice brut pour les adjoints, comme c'était le cas précédemment, et 3 % pour les trois conseillères déléguées.

Mme Caroline Picon demande des précisions, notamment sur le montant en euros pour chacun.

Il est indiqué que 10,7 % correspondent à 439,83 € brut et que 3 % correspondent à 123,32 € brut. La rémunération du Maire est fixée à 55,7 % de l'indice brut soit 2 289,56€ brut.

Mme Caroline Picon s'interroge sur la comparaison avec les communes voisines et demande si ces montants sont équivalents.

Monsieur le Maire répond que la base de calcul retenue repose sur les indemnités précédemment attribuées aux adjoints et qu'aucune comparaison n'a été effectuée avec les communes voisines. Il précise que les montants restent en deçà du maximum autorisé. Il ajoute que les indemnités des trois conseillères déléguées correspondent globalement à celle d'un quatrième adjoint.

Enfin, il est précisé que les indemnités ont été déterminées en fonction des délégations attribuées, du budget communal et des niveaux de rémunération antérieurs, et non en comparaison avec les communes voisines.

Les montants proposés sont validés à l'unanimité.

2026 013 Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Pompiers SIVU

Rapporteur : Jean-Philippe ROUSSEAU

Caroline PICON demande combien de réunions cela représente.

Monsieur le Maire indique qu'en raison du projet d'agrandissement de la caserne de Beauvallon cela représentera peut-être 6 à 7 réunions annuelles. Il rappelle que ce projet concerne les communes de Ferrières, Saint-Sauveur-d'Aunis, Nuaillé-d'Aunis et Le-Gué-d'Alléré. La première séance sera consacrée à l'élection du Président.

Charles BOUQUET demande ce que cela implique en termes de responsabilités. Il lui est répondu qu'il s'agit de participer aux réunions et de faire le lien entre les pompiers et la commune.

Monsieur le Maire précise que ce sont les communes qui se prononcent sur l'extension. Toutefois, en cas de désaccord de certaines communes, cela pourrait entraîner des difficultés, notamment pour le recrutement de bénévoles, ainsi que des problèmes d'équipements. Cette extension aura forcément un coût et un impact budgétaire important.

À ce jour, la contribution communale est de **10 € par habitant**, représentant une dépense de **14 732 € en 2025** et **15 892 € en 2026**. La croissance démographique de la commune entraîne mécaniquement une hausse de la contribution globale, et une révision à la hausse du montant par habitant est à prévoir.

Vanessa MOQUET précise que le centre de Courçon est financé par le département tandis que celui de Beauvallon est financé par les 4 communes membres.

Charles BOUQUET demande si un rattachement au centre de Courçon serait envisageable afin de transférer la charge financière au Département.

Cela est très difficilement envisageable au vu de l'intégration de la commune au sein du SIVU.

- Jean-Philippe ROUSSEAU élu délégué titulaire à l'unanimité
- Charles BOUQUET élu délégué titulaire à l'unanimité
- Jean-Christophe PAQUELIN élu délégué suppléant à l'unanimité
- Alexandre JOUSSEMET élu délégué suppléant à l'unanimité

2026 014 Désignation des délégués du Syndicat départemental des eaux : EAUX 17

Rapporteur : Jean-Philippe ROUSSEAU

Éric LAMY est proposé au conseil en titulaire et Nicolas GRATTET se propose pour être suppléant.

- Éric LAMY élu délégué titulaire à l'unanimité
- Nicolas GRATTET élu délégué suppléant à l'unanimité

2026 015 Désignation des délégués du Syndicat informatique : Soluris

Rapporteur : Jean-Philippe ROUSSEAU

Il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants pour siéger au Syndicat Informatique. Il s'agit d'1 à 2 réunions par an.

Soluris assure la gestion de l'ensemble des logiciels utilisés par les services de la mairie.

Quentin BRIAND demande si cette gestion inclut également la maintenance du réseau informatique.

M. le Maire précise que la gestion du réseau n'entre pas dans les compétences du syndicat, cette mission étant assurée directement par un technicien informatique.

- Quentin BRIAND élu délégué titulaire à l'unanimité
- Céline BECKERICH élue déléguée suppléante à l'unanimité

2026 016 Désignation des délégués du Parc du Marais Poitevin

Rapporteur : Jean-Philippe ROUSSEAU

Il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants pour siéger au Parc du Marais Poitevin. Il s'agit d'1 à 2 réunions par an.

Morane ROUSSEAU se présente ainsi que Laurence BESSAGUET.

- Morane ROUSSEAU élue déléguée titulaire à l'unanimité
- Laurence BESSAGUET élue déléguée suppléante à l'unanimité

2026 017 Désignation des délégués du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural SDEER

Rapporteur : Jean-Philippe ROUSSEAU

Il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants pour siéger au SDEER. Il s'agit d'1 à 2 réunions par an.

Caroline PICON se présente et indique que l'enfouissement des réseaux n'est pas terminé sur Ferrières.

Jean Philippe ROUSSEAU précise que le chantier de l'enfouissement rue de la croix de paille vient de se terminer mais il reste effectivement le treuil qui est en mitoyenneté avec la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis.

- Caroline PICON élue déléguée titulaire à l'unanimité

2026 018 Désignation des délégués du Syndicat Départemental de la Voirie

Rapporteur : Jean-Philippe ROUSSEAU

Il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants pour siéger au Syndicat départemental de la voirie. Il s'agit d'1 à 2 réunions par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote et désigne à l'unanimité

- Nicolas GRATTET élu délégué titulaire à l'unanimité

2026 019 Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : Jean-Philippe ROUSSEAU

Il convient de procéder à la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales : Il s'agit d'une réunion par an, et de 2 réunions les années où il y a des élections.

Elle est composée de 3 conseillers de la liste majoritaires et 2 conseillers de la 2ème liste dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Éric Lamy n'étant pas présent et n'ayant pas indiqué son accord, la conseillère suivante est proposée.
Solange MANCEAU, Laurence BESSAGUET et Jean-Christophe PAQUELIN acceptent
Céline BECHERICH n'est pas présente mais elle a informé la SGM qu'elle souhaitait en faire partie,
Caroline PICON accepte

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont : Solange MANCEAU ; Laurence BESSAGUET ; Jean-Christophe PAQUELIN ; Céline BECKERICH et Caroline PICON

2026 020 Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteuse Patricia MARIE

Patricia MARIE rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le maire ou un adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Afin de permettre cette nomination, le conseil municipal doit établir une liste de 24 personnes, représentatives des différentes catégories d'imposition locale (taxe foncière-TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires – THRS, et cotisation foncière des entreprises – CFE).

La commission se réunit en principe une fois par an.

Caroline PICON demande combien de personnes sont déjà inscrites et sur quels critères se fonde leur nomination.

Monsieur le Maire précise qu'aucun nom n'a encore été arrêté. Il rappelle que le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes, parmi lesquelles la préfecture désignera les 6 commissaires titulaires. Cette liste doit être représentative des différents types d'imposition.

Patricia MARIE précise que, bien que la commission se réunisse une fois par an, elle ne dispose pas du pouvoir de modifier les bases d'imposition. Elle indique que, lors de la première année, certaines propositions de modification avaient été formulées, sans toutefois être retenues. La commission a principalement pour mission de valider les évolutions liées aux constructions, telles que les nouvelles habitations, les agrandissements ou encore les garages.

Elle ajoute que la réunion pour l'année 2026 s'est déjà tenue et que la prochaine se déroulera en 2027.

- Après en avoir délibéré à mains levées, à 17 voix pour dont 1 procuration le conseil municipal propose :

Présidente : Patricia MARIE

MORTAGNE Jenny	DEMURE Louis
RENAUDIN Vincent	FRADIN Gervais
FRISCIA Corinne	BIBARD Alain
RIVAT Maud	BOUQUET Charles
AUTIN KOLLMANN Bastien	ZITO Chantal
BESSON Martine	BOUJU Jean-Louis
PICON Caroline	BRIAND Quentin
MANCEAU Solange	ROBERT Jacqueline
JOUSSEMET Alexandre	JUDIC Hugues
ROUSSEAU Morane	LAPIERRE Pierre
IHLÉ-GOURVÈS Jennifer	PINEAU Régis
MOQUET Vanessa	POINOT Jean-Pierre

2026 021 Désignation du correspondant défense

Rapporteur : Jean-Philippe ROUSSEAU

Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Vanessa MOQUET indique que le CORDEF a vocation à développer le lien Armée-Nation, et promouvoir l'esprit de défense, afin de sensibiliser et associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Jessica MABIT se présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote et désigne à l'unanimité

- Jessica MABIT élue déléguée titulaire à l'unanimité

Commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que les commissions communales sont des instances internes à la commune et qu'elles peuvent, à ce titre, évoluer en fonction des projets.

Concernant leur composition, il est envisagé que chaque commission soit constituée de 4 à 6 membres, selon les besoins.

	Finances	Bâtiments	Vie scolaire Enfance et jeunesse	Voirie	Manifestations communication Vie associative	Cimetière
Jean-Philippe ROUSSEAU						
Patricia MARIE						
Nicolas GRATTET						
Vanessa MOQUET						
Éric LAMY						
Solange MANCEAU						
Laurence BESSAGUET						
Jean-Christophe PAQUELIN						
Alexandre JOUSSEMET						
Julie FRADIN						
Jennifer ILHÉ-GOURVÈS						
Jessica MABIT						
Morane ROUSSEAU						
Thomas POINOT						
Quentin BRIAND						
Louis DEMURE						
Caroline PICON						
Céline BECKERICH						
Charles BOUQUET						

À la question de Nicolas GRATTET, Monsieur le Maire précise qu'au moins une réunion annuelle devra être organisée pour chaque commission. Des réunions supplémentaires pourront toutefois être convoquées lorsqu'un sujet important le nécessitera. Il cite notamment le projet du préau de l'école, considéré comme un dossier majeur pour la commission « bâtiments ». Cette dernière devrait ainsi se réunir prochainement afin d'examiner ce projet, en associant également Patricia MARIE, adjointe aux finances, compte tenu de l'importance de l'investissement envisagé.

Charles BOUQUET s'interroge ensuite sur les questions relatives à la cantine. Monsieur le Maire indique que, lorsqu'un projet concerne l'aménagement des bâtiments, il relève de la commission « bâtiments », en lien étroit avec la commission « vie scolaire » et, en cas de travaux importants, avec la commission « finances ».

Il est également précisé que, selon les sujets inscrits à l'ordre du jour, des personnes ne faisant pas partie de la commission concernée pourront être invitées à participer aux réunions.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'une commission peut être créée en cours de mandat, puisqu'il s'agit d'une organisation interne au conseil municipal. De plus, tout conseiller municipal intéressé par une thématique pourra prendre part aux travaux d'une commission, celle-ci restant ouverte à l'ensemble des membres du conseil

2026 022 Votes des taux

Lors de la préparation et du vote du budget, le précédent conseil a décidé de ne pas augmenter les taux. Il est donc proposé de valider les chiffres du budget 2026.

Caroline PICON demande si la base de l'État a augmenté. Elle souligne qu'il est important de le préciser, car les administrés peuvent penser que l'augmentation provient d'une hausse des taux communaux.

Le Maire répond que la base de l'état augmente automatiquement chaque année.

Vanessa MOQUET précise que ce sont souvent les autres parts (notamment celles des différentes collectivités) qui évoluent, mais que les administrés ne distinguent pas toujours ces éléments et retiennent uniquement le montant global.

Le Maire indique qu'une communication sera faite aux habitants afin de préciser que la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition cette année, mais que l'augmentation constatée provient de la revalorisation des bases.

Caroline PICON demande quelle est l'évolution pour la communauté de communes.

Le Maire répond que le budget intercommunal ayant été voté avant les élections, les informations sont disponibles et consultables sur le site de la communauté de communes.

Le conseil à l'unanimité valide la reconduction des taux 2025 qui ont été portées au budget 2026 comme indiqué ci-dessous :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	43.42%	43.42%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	52.82%	52.82%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	15.06%	15.06%

Présentation de l'Organigramme

Des questions sont posées sur le temps de travail des agents :

Les ATSEM sont au nombre de quatre : deux à temps plein et deux à temps non complet, annualisés, représentant environ 32 heures hebdomadaires sur 4 jours ;

Le service animation représente 29 heures hebdomadaires. Elle complète le Centre de Loisirs de Courçon avec qui nous avons une convention pour le périscolaire ;

Le service cantine et entretien comprend deux agents à temps plein et deux agents à temps non complet (26,5 heures et 14 heures).

Le service accueil est annualisé : une personne assure l'accueil du matin en mairie (3,5 heures), puis travaille à la cantine pendant le temps scolaire ;

Le service comptabilité/facturation représente 23 heures ;

Les agents techniques, la secrétaire générale de mairie et le policier municipal sont à temps plein.

Concernant le policier municipal, celui-ci est employé uniquement par la commune de Ferrières, mais une convention existe avec la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis pour 32 heures par mois. L'objectif, à terme, serait de disposer d'un agent dans chaque commune afin d'assurer une présence continue. En effet, entre les congés et les formations, il arrive que le service soit dépourvu de présence. Cette organisation permet une prise en charge partielle des coûts liés au poste, même si l'agent est fortement sollicité et assume également des missions administratives importantes (gestion des débits de boissons, arrêtés de voirie, etc.).

Enfin, Charles BOQUET interroge sur le fonctionnement des ATSEM pendant les vacances scolaires. Il est précisé qu'elles sont annualisées et effectuent 40 heures par semaine sur les temps scolaires afin de compenser les périodes de vacances.

QUESTIONS DIVERSES

Tableau interactif

Le tableau interactif pour la salle de réunion vient d'être commandé. Il fait 86pouces (216cm) avec un support pour un montant de 2 605€ HT.

Association des maires

L'association des maires de Charente maritime a également diverses commissions qui sont proposées aux nouveaux élus. Le document sera envoyé par mail dès demain afin que les personnes intéressées puissent s'inscrire.

Monsieur le maire précise que la commune est adhérente à l'association des maires.

Cimetière

Une proposition a été faite par une personne souhaitant organiser une journée de nettoyage du cimetière. Julie FRADIN, déléguée au cimetière, prévoit de se rapprocher de Jessica MABIT, déléguée à la communication, afin d'étudier l'organisation éventuelle de cette initiative.

Vanessa MOQUET précise que la commune de La Ronde met déjà en place ce type d'action chaque année. Globalement, les citoyens semblent favorables à y participer, et il est particulièrement appréciable de voir des habitants se porter volontaires pour contribuer à l'entretien de ce lieu.

Dispositif jeune

La discussion s'est ensuite orientée vers la mise en place du dispositif jeunes, qui pourrait notamment intervenir au cimetière. À titre d'exemple, la commune de Saint-Hilaire-la-Palud propose déjà ce type d'initiative, et il est envisagé de prendre contact avec elle afin d'en comprendre les modalités administratives.

Les jeunes pourraient être mobilisés durant l'été sur différents sites communaux, tels que le cimetière, la cantine ou l'école, pour participer à des travaux de peinture ou de nettoyage. Des points restent toutefois à clarifier, notamment en matière d'assurance, et il sera nécessaire de prévoir un encadrement adapté. Les adolescents semblent en tout cas motivés pour s'impliquer.

Quentin BRIAND s'interroge par ailleurs sur l'existence de ce dispositif pour les entreprises locales, mais il semblerait qu'il s'agisse d'un dispositif relevant de l'État.

Dénomination des voiries

Une demande a été formulée par un habitant concernant l'attribution d'un nom de rue en l'honneur de Louis Chiasson.

Jessica MABIT propose de mettre en place une communication spécifique autour du choix et de la signification des noms de rue, afin d'informer les habitants.

Préau

Monsieur le Maire souhaite lancer la mise en place d'un préau, ce qui a ouvert un échange sur le budget et l'utilité du préau. Celui-ci aurait principalement pour vocation d'abriter les quatre classes de maternelle en cas de pluie. Les récréations pouvant être organisées en alternance, il pourrait être dimensionné pour accueillir deux classes à la fois, soit environ 50 m² sur la base d'1 m² par élève. La commune ne pouvant pas recourir à un emprunt, le budget envisagé ne peut dépasser 50 000 €. Des alternatives ont également été évoquées, comme l'installation d'une bâche ou d'un chapiteau, solution déjà adoptée dans d'autres communes, notamment à Saint-Crépin avec des toiles tendues. Le dispositif utilisé sur certains parkings, notamment pour les places famille est également une solution envisageable. La discussion s'est ensuite élargie à la question de la sécurité, en particulier concernant l'entrée des parents dans l'école pour accompagner les enfants directement en classe. Plusieurs membres du conseil ont rappelé que cette pratique est interdite : dans tous les établissements, les enfants doivent être confiés aux enseignants au portail. De plus « Vigipirate » est toujours en vigueur, et il nous a été demandé de mettre en place un système anti intrusion qui va être installé la semaine prochaine.

Cour école

L'enrobé de la cour est prévu vendredi. A la demande des institutrice, l'accès à la partie espace vert sera délimité par un portillon qu'elles ouvriront à leur convenance. Cela fera un espace supplémentaire de 300m² ombragé.

Cantine

Face à l'augmentation des effectifs et à la capacité limitée de la cantine, une réflexion est actuellement engagée en vue de la rentrée 2026-2027 afin d'adapter les conditions d'accueil et de restauration des élèves.

Demande spécifique

Caroline PICON exprime le souhait, en son nom propre ainsi qu'au nom de Céline BECKERICH et Charles BOUQUET de bénéficier de points réguliers, en présentiel et de manière mensuelle, avec le maire ou la première adjointe, en dehors des conseils municipaux.

Monsieur le maire rappelle qu'à chaque début de conseil municipal il informe l'ensemble des conseillers des décisions prises, au-delà même des obligations réglementaires.

Il souligne également sa volonté de rester disponible pour apporter des explications et favoriser les échanges, rappelant que le conseil municipal constitue précisément le cadre prévu à cet effet.

Un échange s'engage alors autour de la demande de rencontres spécifiques pour trois conseillers. Caroline PICON trouve que les conseils sont trop succincts, les sujets pas approfondis.

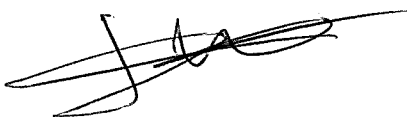
Plusieurs pistes d'amélioration sont évoquées, notamment le développement d'une communication plus informelle et une utilisation renforcée du groupe WhatsApp existant afin de faciliter le partage d'informations. Il est également rappelé que des permanences d'élus se tiennent le samedi matin et que chacun peut se rendre en mairie pour échanger.

Les participants soulignent enfin la nécessité de mieux préciser les attentes en matière d'information afin d'y répondre de façon adaptée. Jessica MABIT précise que les communications font déjà l'objet d'un processus de validation impliquant plusieurs personnes selon les thématiques concernées.

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas accorder de traitement privilégié à certains conseillers. Il précise que si des réunions complémentaires sont organisées, elles sont ouvertes à l'ensemble des élus. Lui-même ainsi qu'une majorité des conseillers rappellent qu'ils forment une équipe unie au service des demandes et besoins de la population, et que les 19 membres du conseil municipal sont considérés de manière équivalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire
Jean-Philippe ROUSSEAU



Le Secrétaire
Thomas POINOT

